



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
coordination des programmes statistiques

Rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination au sein du système statistique des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies. Le rapport contient un bref historique de la coordination au sein du système statistique des Nations Unies et un résumé des travaux entrepris par le Comité depuis sa création par la Commission de statistique en 2014, en particulier en ce qui concerne ses fonctions de coordination et de sensibilisation. Le rapport présente des propositions sur la manière d'améliorer l'efficacité et l'efficiency du Comité dans ces domaines. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI du présent rapport.

* [E/CN.3/2020/1](#).



I. Contexte

1. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a été officiellement créé par la décision 45/112 de la Commission, dans laquelle celle-ci mandatait également le groupe des statisticiens en chef des Nations Unies d'assurer le suivi des recommandations des Amis de la présidence en faveur d'une amélioration de la coordination et de faire rapport à la Commission (voir [E/CN.3/2014/13](#)).

2. Les statisticiens en chef du système des Nations Unies, qui se réunissaient deux fois par an de manière informelle depuis septembre 2007, se sont constitués en cette nouvelle entité plus formelle et ont tenu leur première réunion officielle le 10 septembre 2014, en marge de la vingt-quatrième session du Comité de coordination des activités de statistique, qui s'est tenue à Rome.

3. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a présenté son premier rapport à la Commission en 2017 ([E/CN.3/2017/29](#)). Il y résumait ses principales activités et réalisations depuis sa création. En particulier, le Comité a rendu compte de ses travaux concernant les données et les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'élaboration d'un cadre générique des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des données statistiques et les principes régissant les activités statistiques internationales, qui avaient été portés à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

4. Le présent document est le deuxième rapport du Comité à la Commission. Il décrit les travaux du Comité dans le domaine de la coordination au sein du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur les initiatives et les améliorations récentes. Pour finir, des propositions sont formulées sur la manière d'améliorer davantage la coordination et la Commission est invitée à fournir des orientations dans ce domaine.

II. Composition et méthodes de travail

5. Le Comité regroupe les services de statistique des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONU, y compris des commissions régionales, chargés notamment de produire des statistiques internationales officielles dans le respect des principes régissant les activités statistiques internationales. La liste complète des membres actuels du Comité figure à l'annexe I du présent rapport.

6. Le Comité a officiellement adopté son mandat à sa cinquième session, en 2016 ; il figure à l'annexe II du présent rapport.

7. En dehors des deux sessions annuelles, le Comité reste actif grâce à un réseau d'équipes de travail chargées de donner suite aux décisions qui ont été prises durant les sessions ordinaires. Ces équipes rédigent des rapports sur l'avancement des questions traitées et les résultats de leur travaux, qu'elles soumettent au Comité. Dans le cadre des fonctions de secrétariat qu'elle assure pour le Comité, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat collabore étroitement avec le président ou la présidente du Comité, facilite la communication entre ses membres et établit les rapports des sessions ordinaires. Des informations sur les travaux du Comité sont disponibles sur sa page Web publique, hébergée sur le site Web de la Division de statistique¹.

¹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/unsystem/>.

8. Outre ses rapports à la Commission de statistique, le Comité contribue aux travaux de la Commission par des déclarations communes².

9. Le Comité collabore étroitement avec le Comité de coordination des activités de statistique, auquel tous ses membres appartiennent et qui rassemble également les organisations internationales, régionales et supranationales ne faisant pas partie du système des Nations Unies autour de questions et de problématiques plus générales touchant le système statistique mondial dans son ensemble (voir [E/CN.3/2020/6](#)).

10. Conformément à son mandat, le Comité élit un président ou une présidente pour une période de deux ans ; cette personne peut être réélue pour un deuxième mandat de deux ans. La personne assurant la présidence du Comité peut être la même que celle élue à la coprésidence du Comité de coordination des activités de statistique et qui représente les membres de l'ONU de ce comité, afin d'assurer une coordination étroite des activités des deux comités. La Présidente actuelle du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies est Angela Me, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a été élue à la session du Comité qui s'est tenue à Mascate, en septembre 2017, et reconfirmée à la session tenue à Copenhague, en septembre 2019.

11. Le système statistique des Nations Unies, que l'on peut décrire plus ou moins comme l'ensemble de toutes les unités statistiques du système des Nations Unies, s'est considérablement développé, reflétant ainsi la complexité croissante des aspects de développement dont s'occupe l'ONU et prouvant qu'une information statistique solide et de qualité est une condition préalable indispensable au développement mondial. La complexité institutionnelle du système statistique des Nations Unies reflète la complexité institutionnelle de l'Organisation elle-même. On peut distinguer grossièrement plusieurs niveaux : les services relevant du Secrétariat, dont la Division de statistique, les cinq commissions régionales, le Service des statistiques et de l'information sur le développement de la CNUCED, le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Division du suivi et de la recherche du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sont toutes des entités qui fonctionnent selon les mêmes procédures administratives, budgétaires et de programmation.

12. Les unités statistiques des fonds et programmes (par exemple du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population) ont leur propre financement et donc leurs propres procédures administratives et de programmation.

13. Enfin, les unités statistiques des institutions spécialisées (Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la Santé) sont mandatées par les organes directeurs de chaque institution. Les membres des institutions spécialisées, qui décident de leur budget et de leurs programmes, sont pour la plupart des États, mais dans certains cas, comme celui de l'Organisation internationale du Travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs sont également membres.

14. Dans le domaine de la gestion de l'information statistique, cette approche décentralisée a permis aux différentes unités statistiques de développer un haut degré de spécialisation technique, leur permettant ainsi de bien servir leurs clientèles et utilisateurs respectifs. Par ailleurs, cette décentralisation a créé le besoin d'un mécanisme de coordination fonctionnel, afin d'assurer la cohérence des données

² À ce jour, le Comité a fait des déclarations communes sur les points de l'ordre du jour suivants : « Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (2019 et 2018) et « Cadres nationaux d'assurance de la qualité » (2019).

produites et l'utilisation efficace des ressources limitées. L'annexe III contient un résumé des étapes historiques qui ont conduit à la création des deux organes de coordination actuels, le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies.

III. Coordination au sein du système des Nations Unies : travaux du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis 2017

15. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été créé en application de la décision 46/101 de la Commission, adoptée à sa quarante-sixième session en 2015, pour encourager les pays à s'approprier le système de contrôle du programme de développement pour l'après-2015 et favoriser le renforcement des capacités, l'établissement de partenariats et la coordination pour le contrôle de ce programme. Le Groupe de haut niveau est composé de représentants de bureaux nationaux de statistique et d'organisations régionales et internationales qui ont qualité d'observateurs et travaille sous l'égide de la Commission de statistique.

16. Dans sa décision 48/117, la Commission a pris acte de la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue d'un audit interne de la Division de statistique réalisé en 2016, tendant à ce que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU étudie, en consultation avec la Commission de statistique, la possibilité de nommer un haut fonctionnaire statisticien en chef de l'ONU et de le charger de coordonner le traitement des questions de statistique qui concernent l'ensemble des organismes des Nations Unies. Elle est convenue que la question serait examinée plus avant par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la décision 48/117, le Groupe de haut niveau a fait rapport sur ce sujet à la Commission en 2018 et 2019, à ses quarante-neuvième et cinquantième sessions, à la fois dans des documents officiels (E/CN.3/2018/4 et E/CN.3/2019/4) et dans des documents de référence ; il a fait un bilan détaillé des mécanismes existants, présenté le contexte historique et mis en avant les problèmes existants en suggérant des solutions possibles³.

18. Dans un document de référence présenté à la Commission à sa cinquantième session, le Groupe de haut niveau a défini deux grands objectifs visant à améliorer l'efficacité du système statistique des Nations Unies : a) améliorer la coordination de sorte à rendre le système statistique des Nations Unies plus efficace et efficient ; et b) donner une plus grande place aux statistiques officielles au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer les activités de plaidoyer.

19. Dans ce même document, le Groupe de haut niveau a conclu que la Commission de statistique n'était pas en mesure de modifier les structures de l'ONU. Toutefois, étant l'organe chargé de défendre et de régir le système statistique des Nations Unies, il était de son devoir de réfléchir à la situation actuelle. S'il y avait des possibilités

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/documents/BG-Item3a-HLG-Chief-Statistician-E.pdf> et <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3a-HLG-more-efficient-UN-stat-system-E.pdf>.

ou des besoins cruciaux pour les statistiques officielles, il fallait en discuter. Enfin, les statistiques officielles avaient pour but, en application de différentes résolutions des Nations Unies, de fournir des données et des statistiques au système des Nations Unies ainsi qu'aux régions et pays. Sur la base de ces réflexions et des différentes options qui ont été évaluées, le Groupe de haut niveau a formulé trois grandes recommandations qui ont été examinées par la Commission de statistique à sa cinquantième session.

20. Dans un document de référence présenté par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies à la Commission à sa cinquantième session, le Comité a contribué au débat sur certaines des recommandations formulées par le Groupe de haut niveau⁴. Il a indiqué que la coordination au sein du système des Nations Unies était complexe, invité la Commission à envisager une série de mesures et examiné les questions suivantes soulevées par le Groupe de haut niveau :

- a) le renforcement des mécanismes de coordination ;
- b) l'amélioration de la coordination aux niveaux mondial, régional et national ;
- c) la possibilité de créer un poste de statisticien en chef des Nations Unies ;
- d) l'élargissement de la place accordée à la Commission de statistique dans les organes intergouvernementaux des Nations Unies ;
- e) le renforcement de la culture de coopération au sein du système statistique des Nations Unies.

21. À sa cinquantième session, la Commission, dans sa décision 50/103 :

« e) Est convenue qu'il était impératif d'améliorer la coordination et l'efficacité du système statistique des Nations Unies, de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports et d'améliorer la place faite à la statistique officielle dans le système des Nations Unies. À cette fin, elle a appuyé les recommandations suivantes : i) renforcer immédiatement les mécanismes de coordination existants, ii) porter ensuite la question de la coordination des activités statistiques à un niveau politique plus élevé, notamment devant le Conseil économique et social, et iii) assurer la participation active de la communauté statistique, comme indiqué dans le document d'information établi par le Groupe de haut niveau, selon qu'il conviendra ;

f) A noté qu'avant d'adresser un message clair à un niveau politique plus élevé, notamment au Conseil économique et social, des consultations ouvertes, efficaces et transparentes devront être menées entre les États Membres, les organismes des Nations Unies et les membres d'autres systèmes statistiques internationaux. »

IV. Renforcement des mécanismes de coordination existants : travaux récents du Comité

22. La présente section décrit les travaux du Comité au cours des dernières années, en mettant l'accent sur la manière dont il assure efficacement une meilleure coordination au sein du système statistique des Nations Unies.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3a-CCS-UN-E.pdf>.

A. Améliorer la coordination dans le contexte des données et des indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

23. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, tout comme le Comité de coordination des activités de statistique, est régulièrement informé, lors de ses réunions, de l'élaboration et des travaux concernant le cadre d'indicateurs relatifs au Programme 2030, en particulier s'agissant du rôle d'appui des organisations internationales aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau. Le Comité a contribué dès le début aux travaux sur la sélection des indicateurs pour le cadre mondial d'indicateurs en soumettant une proposition coordonnée à l'examen du Groupe d'experts. Cet effort de coordination a eu l'avantage de réduire le nombre global d'indicateurs proposés et d'améliorer la documentation sur les métadonnées, ce qui a été bien accueilli par les membres du Groupe d'experts. Le Comité a également contribué aux travaux du Groupe d'experts sur les directives et critères proposés pour la communication et le partage des données dans le cadre du Programme 2030. Les travaux ont été menés en collaboration avec le Comité de coordination des activités de statistique.

24. Face à la demande croissante d'informations plus actualisées pour le suivi des objectifs de développement durable, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies s'est activement engagé dans la question de la prévision immédiate en vue de fournir des estimations régionales et mondiales en temps réel et d'aider les États Membres à adopter ces techniques dans le respect des normes des Nations Unies. De nombreux programmes statistiques des Nations Unies publient déjà des estimations, des prévisions et des chiffres fondés sur les informations disponibles, y compris les prévisions immédiates. La publication de ces chiffres en temps réel a généralement reçu un accueil favorable, mais de nombreuses questions subsistent concernant les méthodes, la qualité et la validité des sources de données, la combinaison d'indicateurs matériels et immatériels, l'incidence des révisions des données sous-jacentes, les stratégies de diffusion, la confusion potentielle chez certains utilisateurs de données et la pertinence pour certains domaines du développement durable. En outre, les organismes ont jusqu'à présent exploré ce domaine de travail séparément, ce qui a entraîné un manque d'harmonisation et des occasions manquées de partager les expériences. Le Comité planifie actuellement une session de formation pour les organismes qui souhaitent adopter les techniques de prévision immédiate, au cours de laquelle les participants examineront les pratiques actuelles des membres du Comité dans les domaines liés à la prévision immédiate, mettront en évidence les lacunes qui requièrent un travail méthodologique supplémentaire et partageront les stratégies qui ont permis de bien diffuser ces estimations.

B. Amélioration de la coordination grâce au Cadre générique d'assurance de la qualité statistique d'un organisme des Nations Unies

25. En vue d'une compréhension commune des aspects de la qualité et de l'assurance de la qualité qui intéressent toutes les entités des Nations Unies et conformément à une recommandation figurant dans le rapport des Amis de la présidence sur la coordination des activités de statistique dans le système des Nations Unies (E/CN.3/2014/13, par. 7), le Comité, avec l'aide d'un consultant et d'une équipe spéciale dirigée par la CNUCED, a élaboré le cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques. Ce cadre a été présenté à la Commission

en 2017 et est disponible sur le site web du Comité⁵. Équivalent pour l'ONU des cadres nationaux d'assurance de la qualité des statistiques, il s'agit d'un cadre générique qui peut être adapté aux circonstances particulières de telle ou telle entité des Nations Unies.

26. Plusieurs entités des Nations Unies ont déjà élaboré et mis en œuvre leur propre cadre d'assurance de la qualité des statistiques, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la CNUCED. Pour aider d'autres entités des Nations Unies à élaborer et utiliser leur cadre, le Cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques comprend un cadre générique relatif à l'assurance de la qualité des statistiques pour un organisme des Nations Unies. Ce cadre s'inspire du modèle et des directives des cadres nationaux, mais il est adapté à la situation des entités des Nations Unies plutôt qu'à celle des organismes nationaux de statistique.

27. En gros, le Cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques vise à promouvoir une culture de la qualité dans l'ensemble du système statistique des Nations Unies et donne des éléments aux entités des Nations Unies pour qu'elles puissent élaborer des cadres de ce type.

C. Amélioration de la coordination et de la communication au sein des structures existantes des Nations Unies

28. Comme le prévoit son mandat, le Comité renforce la visibilité des activités statistiques régionales et mondiales au sein du système des Nations Unies ainsi que l'appui qui leur est donné, en promouvant, auprès des hauts fonctionnaires de l'Organisation, la pertinence des statistiques et les principes éthiques qui s'y rapportent. Participent à ces activités, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et, par leur intermédiaire, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Comité encourage également la coordination des systèmes statistiques nationaux par l'intermédiaire des divers groupes d'intérêt aux niveaux national et mondial (voir annexe II, par. 13).

29. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est l'instance de coordination la plus ancienne et la plus élevée des Nations Unies, qui regroupe les dirigeants de 31 organisations membres. Le Comité administratif de coordination a été créé partant du postulat qu'un mécanisme institutionnel était nécessaire pour regrouper les éléments disparates d'un système de décentralisation d'organes spécialisés afin de créer un ensemble cohérent et opérationnel, partant d'un système dans lequel chaque organe était doté de sa propre constitution, de son propre mandat, de ses propres organes directeurs et de ses propres budgets. Dans la Charte des Nations Unies, l'appel lancé à la coordination par la consultation et les recommandations met en lumière la nature décentralisée du système des Nations Unies. Il n'existe pas d'autorité centrale qui oblige les organisations des Nations Unies à agir de manière concertée. La coordination et la coopération dépendent de leur volonté de travailler ensemble à la poursuite d'objectifs communs⁶.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/unsystem/documents/UNSQAF-2018.pdf>.

⁶ Voir <http://www.unsystem.org/fr/content/propos-de>.

30. Compte tenu de leur importance⁷, en particulier pour ce qui est de la communication et du partage des données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, les principes régissant les activités statistiques internationales ont été portés à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, en 2015⁸.

D. Mesures les plus récentes prises par le Comité en vue d'améliorer la coordination et de mieux tenir compte des statistiques des Nations Unies

31. Pour répondre à l'appel lancé par le Groupe de haut niveau en faveur d'une meilleure coordination et d'une meilleure prise en compte des statistiques officielles à l'ONU, en 2019, le Comité a redoublé d'efforts pour intégrer la question de la coordination statistique dans le programme de réforme de l'ONU et mieux faire connaître les statistiques de l'ONU au sein des mécanismes et institutions des Nations Unies. Bien qu'aucun des membres du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ne dispose d'un budget ou de personnel spécialement consacrés aux travaux du Comité, des efforts supplémentaires ont été faits pour surmonter les obstacles institutionnels et faire du Comité un forum où les aspects pratiques de la coordination statistique peuvent être abordés. En 2019, le Comité a commencé à collaborer avec les principaux acteurs du système des Nations Unies capables de susciter des changements en ce qui concerne l'appui de l'Organisation dans le domaine des statistiques, à tous les niveaux : national, régional et mondial.

32. La réforme du système des Nations Unies pour le développement lancée par le Secrétaire général est au cœur des efforts visant à améliorer la coordination de l'appui des Nations Unies aux statistiques nationales. La réforme vise à renforcer les équipes de pays des Nations Unies, à réorganiser le système des coordonnateurs résidents et à donner une orientation stratégique, assurer la supervision et la responsabilisation afin de mener des activités et obtenir des résultats à l'échelle du système. La coordination dans le domaine des statistiques s'est considérablement améliorée grâce à la mise en place de mécanismes de coordination mondiaux et régionaux. Le Comité a été créé à l'origine pour améliorer la coordination des statistiques au sein du système des Nations Unies au niveau mondial. Toutefois, dans l'esprit et le contexte de la réforme de l'ONU, il s'intéresse désormais aussi à la coordination au niveau régional (des réunions régionales du Comité pourraient être organisées) et au niveau national (en collaboration avec les équipes de pays), d'où la nécessité d'améliorer également la coordination pour mieux servir les États Membres. Dans ce contexte, le Comité intensifie par ailleurs les activités de sensibilisation et de coordination qu'il mène avec le Bureau de la coordination des activités de développement pour faire en sorte que les équipes de pays des Nations Unies comprennent l'importance de coordonner l'appui aux statistiques nationales, disposent des outils opérationnels nécessaires pour

⁷ Le Comité pour la coordination des activités de statistique a approuvé les principes régissant les activités statistiques internationales en septembre 2005 et les a réaffirmés dans un préambule révisé en mars 2014. En 2016, le Comité de coordination des activités de statistique a adopté la nouvelle version des bonnes pratiques. Tous les membres du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ont individuellement approuvé les principes régissant les activités statistiques internationales et se sont engagés à les appliquer. Parmi les initiatives prises à cette fin, les membres ont publié les principes sur leurs sites Web et encouragé des campagnes de sensibilisation du personnel de leurs organisations respectives.

⁸ Pour plus d'informations, voir [E/CN.3/2014/13](#).

faciliter la coordination et puissent faire appel aux meilleures compétences de l'ONU dans toutes ses entités.

33. Outre mieux coordonner le renforcement des capacités statistiques, le Comité s'est employé à faciliter la modernisation de la production, de l'analyse et de la diffusion des données officielles de l'ONU pour que le suivi des objectifs de développement durable se fasse avec des moyens plus rapides, plus accessibles, plus novateurs et plus pertinents. Parmi les idées avancées par le Comité, on peut citer l'intégration de sources de données complémentaires pour créer de nouvelles solutions de données ; la promotion de l'utilisation par les systèmes statistiques nationaux de nouvelles sources de données ; la prise en compte par le système statistique des Nations Unies des besoins en matière de politiques ; la mise au point d'une marque de statistiques « ONU » ; et la mise à disposition totale des données par toutes les entités des Nations Unies.

34. Améliorer la coordination et moderniser les statistiques des Nations Unies de façon combinée exige un appui et un engagement politique qui vont au-delà de la communauté statistique interne des Nations Unies. Le Comité s'est donc d'abord employé à obtenir la collaboration des hauts responsables de l'ONU en leur présentant un document exposant des moyens novateurs de renforcer de manière coordonnée les capacités en matière de statistiques et de mettre en place un système plus dynamique pour répondre aux besoins de l'ONU dans ce domaine. Le document a été très bien accueilli et le Comité a été prié de transformer cette idée en un plan d'action qui devra être finalisé d'ici au premier trimestre de 2020.

V. Vers une meilleure coordination

35. Une seule mesure ne saurait suffire à elle seule à résoudre la complexité de la coordination et à assurer la nécessaire promotion des statistiques officielles à des niveaux politiques élevés. Afin d'obtenir un maximum de résultats, la Commission statistique voudra peut-être envisager une série de mesures, dont certaines sont présentées ci-dessous.

A. Renforcer les mécanismes de coordination

36. Les services statistiques du système des Nations Unies ont commencé à travailler ensemble de manière informelle en 2007, dans le cadre de leurs ressources existantes. Convaincus d'une coordination efficace, les membres du Comité utilisent, depuis lors, une partie de leurs ressources limitées pour participer aux réunions du Comité, assurer les fonctions de président du Comité, participer aux travaux de fond des équipes spéciales et fournir l'appui logistique des réunions.

37. Depuis que le Comité a été officiellement créé en 2014, son rôle, ses responsabilités et ses tâches ont considérablement augmenté. En témoignent l'augmentation du nombre d'équipes spéciales travaillant sous son égide et le nombre de documents rédigés et de manifestations organisées entre les sessions.

38. La Division de statistique, qui assure le secrétariat du Comité, fournit un appui logistique de base, qui se limite à faciliter les réunions semestrielles du Comité. Toutefois, pour soutenir efficacement le rôle de plus en plus important du Comité, le secrétariat a besoin de ressources supplémentaires pour travailler entre les sessions du Comité afin d'appuyer toutes les mesures de suivi, telles que la recherche et la rédaction de documents pour la présidence et les équipes spéciales, la rédaction de déclarations communes, l'organisation de manifestations (telles que la session de formation prévue sur la prévision immédiate) et les activités de sensibilisation, et pour

améliorer la communication entre les membres du Comité tout au long de l'année. Grâce à ces ressources supplémentaires, le secrétariat peut aider le Comité à devenir plus opérationnel et plus efficace dans ses efforts de coordination des statistiques des Nations Unies.

B. Renforcer la coordination au niveau mondial

39. La Commission de statistique est l'expression collective des États Membres concernant les questions de statistique. C'est la principale instance qui oriente et coordonne les travaux des entités des Nations Unies en matière de statistique. Les travaux de la Commission sont soutenus par un certain nombre de groupes, dont le but ultime est de coordonner les travaux de leurs membres. Le Comité est l'un de ces groupes. À cet égard, la Commission a récemment examiné ses méthodes de travail à ses quarante-neuvième et cinquantième sessions (voir [E/CN.3/2018/20](#) et [E/CN.3/2019/22](#)), constatant qu'il était nécessaire de rationaliser la configuration actuelle de façon à rendre les méthodes de travail plus coordonnées et plus cohérentes. Elle poursuivra l'examen de cette question à sa cinquante et unième session (voir [E/CN.3/2020/27](#)).

40. Le Comité se félicite de la participation plus étroite de la Commission à ses travaux ; ainsi, celle-ci examine les rapports qu'il lui soumet périodiquement et formule à la suite de ses délibérations des orientations qui éclairent les travaux du Comité.

C. Faire plus de place à la Commission de statistique dans les organes intergouvernementaux des Nations Unies

41. Les problèmes de coordination auxquels se heurte le système statistique des Nations Unies sont souvent les mêmes que ceux des systèmes statistiques nationaux, où la responsabilité de la production de statistiques officielles est souvent décentralisée et impartie à des institutions thématiques ou régionales. Une grande partie des travaux statistiques entrepris par les organismes et départements des Nations Unies sont mandatés par des organes qui ne s'intéressent pas particulièrement aux questions statistiques et dans lesquels les États Membres sont généralement représentés par des ministères de tutelle (aux niveaux national ou infranational). Plaider pour une meilleure coordination des activités statistiques des Nations Unies dans ces instances permettrait à la Commission de statistique de mieux faire entendre sa voix et de redoubler d'efforts pour coordonner les travaux du système statistique des Nations Unies. La participation stratégique de représentants des bureaux nationaux de statistique et de la Commission de statistique à d'autres commissions techniques du Conseil économique et social ou à des organes intergouvernementaux de plus haut niveau (tels que ceux qui régissent les institutions spécialisées) pourrait donner à ces organes une plus grande autorité sur les questions statistiques et inciter les différents organismes à mieux coordonner leurs travaux statistiques avec ceux qui se déroulent ailleurs dans le système des Nations Unies.

D. Renforcer la culture de coopération au sein du système statistique des Nations Unies

42. La culture de coopération au sein du système statistique des Nations Unies pourrait être renforcée en encourageant les entités des Nations Unies à échanger de manière plus systématique des informations sur leurs programmes de travail, en particulier au niveau des pays, et à mener des activités conjointes de collecte de fonds.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

43. La Commission, prenant également en considération les rapports précédents sur cette question, est invitée :

a) à donner des orientations générales sur la manière dont le Comité peut renforcer davantage l'efficacité et l'efficience de son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national ;

b) à demander que des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire soient allouées au secrétariat du Comité afin de lui permettre d'appuyer comme il convient le Comité dans l'exercice de sa fonction de coordination renforcée ;

c) à demander au Comité de lui fournir des mises à jour semestrielles sur ses travaux.

Annexe I

Liste des membres

<i>Organisation</i>	<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination^a</i>	<i>Comité de coordination des activités de statistique</i>	<i>Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies</i>
Secrétariat de l'ONU	<input checked="" type="checkbox"/> ^b	<input checked="" type="checkbox"/> Division de statistique	<input checked="" type="checkbox"/> Division de statistique
	<input checked="" type="checkbox"/> ^b	<input checked="" type="checkbox"/> Division de la population	<input checked="" type="checkbox"/> Division de la population
	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Afrique	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Afrique
	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Europe	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Europe
	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	<input checked="" type="checkbox"/> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Organisation internationale du Travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (Institut de statistique de l'UNESCO)	<input checked="" type="checkbox"/> (Institut de statistique de l'UNESCO)
Organisation de l'aviation civile internationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation mondiale de la Santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Union postale universelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Union internationale des télécommunications	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Agence internationale de l'énergie atomique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation mondiale du tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<i>Organisation</i>	<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination^a</i>	<i>Comité de coordination des activités de statistique</i>	<i>Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies</i>
CNUCED	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Programme des Nations Unies pour le développement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonds des Nations Unies pour la population	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	<input checked="" type="checkbox"/> ^c	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation internationale pour les migrations	<input checked="" type="checkbox"/>	–	<input checked="" type="checkbox"/>
Groupe de la Banque mondiale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Fonds monétaire international	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Organisation mondiale du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Organisation météorologique mondiale	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–
Organisation maritime internationale	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–

<i>Organisation</i>	<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination^a</i>	<i>Comité de coordination des activités de statistique</i>	<i>Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies</i>
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–
Fonds international de développement agricole	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–
Programme alimentaire mondial	<input checked="" type="checkbox"/>	–	–
Banque africaine de développement	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Institut arabe de formation et de recherches statistiques	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Banque asiatique de développement	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Banque des règlements internationaux	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Communauté des Caraïbes	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Banque centrale européenne	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Banque islamique de développement	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Organisation de coopération et de développement économiques	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Centre de statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–

<i>Organisation</i>	<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination^a</i>	<i>Comité de coordination des activités de statistique</i>	<i>Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies</i>
Eurostat	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–
Observatoire économique et statistique d’Afrique subsaharienne	–	<input checked="" type="checkbox"/>	–

^a Voir <https://www.unsystem.org/fr/content/membres>.

^b Par l’intermédiaire de la délégation du Département des affaires économiques et sociales, qui fait partie de la délégation du Secrétaire général.

^c En tant que membre de la délégation du Secrétaire général.

Annexe II

Mandat du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies

I. Contexte

1. La première réunion des entités des Nations Unies sur les programmes statistiques s'est tenue le 9 septembre 2007 à Madrid, en marge de la dixième session du Comité de coordination des activités de statistique. Depuis lors, le groupe se réunit régulièrement deux fois par an, une fois au printemps à l'occasion de la session annuelle de la Commission de statistique et une fois à l'automne à l'occasion de la session d'automne du Comité de coordination des activités de statistique.

2. La Commission de statistique a examiné la coordination des activités de statistique du système des Nations Unies à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (voir décisions 43/112, 44/112 et 45/112). Dans sa décision 45/112, la Commission a approuvé la proposition tendant à ce que les statisticiens en chef de l'ONU se réunissent régulièrement et a chargé le groupe de donner suite aux recommandations des Amis de la présidence pour améliorer la coordination et de lui faire rapport.

3. Conformément à la décision de la Commission, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a été officiellement créé le 10 septembre 2014. Depuis lors, il se réunit régulièrement et rend compte de ses travaux à la Commission. La présente annexe définit la mission, les principales activités et les modalités de travail du Comité.

II. Mission

4. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies appuie des mesures cohérentes et intégrées à l'échelle du système des Nations Unies pour soutenir la statistique aux niveaux national, régional et international, conformément aux principes régissant les activités statistiques internationales, adoptés par le Comité de coordination des activités de statistique en 2005 et aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, adoptés par l'Assemblée générale en 2015. Compte tenu des avantages comparatifs de chaque membre, le Comité encourage les organismes et programmes des Nations Unies à coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités statistiques nationales en déterminant des approches communes et des initiatives conjointes. Le Comité appuie en particulier la modernisation des systèmes statistiques nationaux et le renforcement de leur capacité à répondre aux nouvelles demandes de données sous-tendant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, notamment le suivi des objectifs de développement mondiaux, régionaux et nationaux. Conscient que les besoins et priorités au niveau national devraient guider les mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui des systèmes statistiques nationaux, le Comité appuie l'élaboration et la pleine application de normes statistiques internationales dans les États Membres pour la production de données de haute qualité et comparables au niveau international.

5. Le Comité encourage la coordination des programmes statistiques des entités des Nations Unies dans le respect du principe de l'unité d'action ; il favorise ainsi les synergies, évite les doubles emplois et les chevauchements et facilite l'échange de données. Il appuie l'adoption de critères de qualité communs pour orienter la production statistique de toutes les institutions des Nations Unies et encourage le partage des connaissances et des bonnes pratiques. Il définit également les positions

communes des Nations Unies sur les questions statistiques, qui doivent être communiquées à la Commission de statistique ou à d'autres organes de coordination, tels que le Comité de coordination des activités de statistique.

III. Activités et fonctions clés

6. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies établit un réseau de programmes statistiques au sein du système des Nations Unies afin de renforcer la coopération et la coordination pour ce qui est de l'aide à apporter aux États Membres pour qu'ils améliorent leurs capacités statistiques. Le réseau aide également ses membres en trouvant des solutions aux problèmes communs rencontrés lors de la gestion ou de la mise en œuvre de programmes statistiques régionaux ou mondiaux.

7. Le Comité encourage l'utilisation de normes et de classifications statistiques internationales harmonisées et l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Il contribue à promouvoir la responsabilisation en améliorant la transparence des pratiques statistiques à l'échelle mondiale.

8. Le Comité définit et encourage l'application d'un cadre commun des Nations Unies pour la qualité des données afin de garantir que tous les organismes des Nations Unies appliquent le même niveau élevé de transparence, d'exactitude, de pertinence et d'efficacité dans la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques. Il adopte également des politiques communes pour que les pays s'approprient les données diffusées par les organismes des Nations Unies tout en maximisant leur comparabilité et leur conformité aux normes internationales.

9. Le Comité examine les moyens de coordonner les activités au niveau national par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et les programmes nationaux par le partage, la promotion de la cohérence et la réalisation de produits communs.

10. Le Comité encourage la coordination des activités communes de renforcement des capacités et d'assistance technique en prenant des mesures communes sur des sujets précis aux niveaux national, régional et mondial, afin de répondre plus efficacement à la demande de statisticiens et d'analystes de données qualifiés, tant pour les États Membres que pour les organisations internationales.

11. Le Comité encourage la compilation et l'échange coordonnés de données afin de réduire la charge imposée aux pays communiquant des données ; il favorise ainsi les activités conjointes de collecte de données et le partage des statistiques et facilite l'utilisation de plateformes et de mécanismes modernes pour fournir aux pays les meilleures solutions et l'accès aux bases de données.

12. Le Comité présente à la Commission de statistique des positions et des déclarations communes sur les questions statistiques afin de donner aux États Membres un point de vue unique et cohérent provenant de l'Organisation des Nations Unies.

13. Le Comité renforce la visibilité des activités statistiques régionales et mondiales au sein du système des Nations Unies ainsi que l'appui qui leur est donné, en promouvant, auprès des hauts fonctionnaires de l'Organisation, la pertinence des statistiques et les principes éthiques qui s'y rapportent. Le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et, par leur intermédiaire, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination participent à ces initiatives. Le Comité encourage également la

coordination des systèmes statistiques nationaux par l'intermédiaire des divers groupes d'intérêt, aux niveaux national et mondial.

14. Le Comité contribue aux débats sur les cadres mondiaux et les systèmes de suivi internationaux tels que les objectifs du développement durable, afin de parvenir à une meilleure répartition des tâches et d'assurer la qualité des résultats statistiques.

15. Le Comité examine les nouvelles questions telles que les nouveaux défis techniques, les nouvelles sources de données et les nouveaux moyens de diffusion des données ainsi que l'évolution des stratégies des donateurs des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats et de renforcer les activités statistiques que mènent les divers organismes, organisations, fonds et programmes.

16. Le Comité encourage le brassage d'idées novatrices et de pratiques optimales en matière de méthodologie, de sources statistiques et d'assistance aux États Membres. Il examine également les solutions administratives et techniques visant à faciliter la mobilité des statisticiens dans l'ensemble du système des Nations Unies et la mise en œuvre d'initiatives communes dans le respect des règles et règlements des organismes des Nations Unies.

IV. Modalités de travail

A. Composition et représentation

17. Le Comité regroupe les services de statistique des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONU, y compris des commissions régionales, chargés notamment de produire des statistiques internationales officielles dans le respect des principes régissant les activités statistiques internationales.

18. Les membres potentiels doivent s'inscrire auprès du secrétariat.

19. Le service statistique d'une organisation doit être représenté par son directeur ou l'équivalent.

B. Organisation

20. Le Comité élit une personne à sa présidence pour une période de deux ans et peut la réélire pour un deuxième mandat de deux ans. La personne assurant la présidence du Comité peut être la même que celle élue à la coprésidence du Comité de coordination des activités de statistique et qui représente les membres de l'ONU qui appartiennent à ce comité, ceci dans le but de coordonner étroitement les activités des deux comités.

21. La présidence assure les principales tâches suivantes :

a) Élaborer le projet d'ordre du jour avec l'appui du secrétariat, sur la base des décisions prises à la session précédente et des demandes formulées ultérieurement par les membres ;

b) Présider les sessions du Comité, notamment établir un résumé des débats sur chaque point de l'ordre du jour, qui servira de base au rapport de la session ; en cas d'absence du président ou de la présidente pendant une session prévue du Comité, la présidence est assurée temporairement par un autre membre ;

c) Proposer des projets de procès-verbaux des sessions établis par le secrétariat, qui seront approuvés par procédure écrite par tous les membres ayant participé à la session ;

d) Représenter le Comité dans des réunions ou débats stratégiques lorsque ses membres le jugent nécessaire ;

e) Après consultation et en accord avec les membres, inviter des observateurs à participer aux travaux du Comité.

22. Le secrétariat du Comité est assuré par la Division de statistique.

23. Les fonctions du secrétariat sont les suivantes :

a) Élaborer le projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidence et après consultation des membres ;

b) S'assurer que toute la documentation est mise à la disposition des membres en temps opportun ;

c) Organiser les sessions du Comité et assurer la coordination avec l'hôte convenu d'une session donnée ;

d) En collaboration avec la présidence, élaborer le projet de procès-verbal de chaque session, qui sera approuvé par procédure écrite par tous les membres ayant participé à la session ;

e) Créer, héberger et tenir à jour un site Web protégé pour le Comité ;

f) Élaborer le projet de rapport présenté à la Commission de statistique pour approbation par les membres.

C. Réunions, décisions, procès-verbaux et rapports

24. Le Comité se réunit deux fois par an. La première session a lieu au printemps, à New York, en marge de la session de la Commission de statistique (« session de printemps ») et la deuxième, en marge de la session d'automne du Comité de coordination des activités de statistique (« session d'automne »), au lieu choisi pour cette session. La date exacte et la durée des sessions sont décidées par la présidence, en consultation avec les membres, sur proposition du secrétariat. Le projet d'ordre du jour est établi par la présidence, avec l'aide du secrétariat et en consultation avec les membres, sur la base des décisions prises à la session précédente et des demandes formulées ultérieurement par les membres.

25. La coordination des activités entre les sessions, par exemple par des groupes de discussion électroniques, est une partie importante et intégrante des travaux du Comité.

26. La présidence établit le consensus pendant les sessions et le consigne dans le procès-verbal de la session en question. Après chaque session, le secrétariat établit dans les meilleurs délais un rapport sur les décisions et les mesures prises, pour adoption. Le rapport précise les organismes responsables de toute action ou suivi.

27. Le comité fait rapport au moins tous les deux ans à la Commission de statistique. Ces rapports sont rédigés par le secrétariat, sous la direction de la présidence, et approuvés par les membres.

Annexe III

Historique des activités de coordination au sein du système des Nations Unies

A. Contexte

1. Le système statistique des Nations Unies a une longue tradition de coordination et de coopération, qui repose dans une large mesure sur une vision commune de l'éthique professionnelle. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination, en activité de 1966 à 2001, a invité, dès le début, des organisations extérieures au système des Nations Unies (Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques) à participer régulièrement à ses travaux en qualité d'observateurs. En 2002, ce sous-comité a été remplacé par le Comité de coordination des activités de statistique. Conformément au mandat qui lui a été confié, le Comité a six grands domaines d'activité :

- Le bon fonctionnement du système statistique ;
- Les normes et plateformes communes ;
- Le développement de méthodologies ;
- Le soutien entre institutions ;
- Les efforts de diffusion ;
- Les campagnes de sensibilisation à l'importance des statistiques.

2. Le Comité se compose d'organisations internationales et régionales qui ont pour mandat de fournir des statistiques officielles internationales dans le respect des principes régissant les activités statistiques internationales, qui sont dotées de services se consacrant spécifiquement aux statistiques et qui sont en contact avec les pays. Sur les 45 membres qui le composent actuellement, environ la moitié font partie du système des Nations Unies, tandis que les autres représentent d'autres organisations régionales et mondiales. Il se réunit deux fois par an au niveau des directeurs des services de statistique et fonctionne dans la pratique par l'intermédiaire d'équipes spéciales. Un rapport sur ses activités est communiqué chaque année à la Commission de statistique.

3. Le Comité s'acquitte convenablement du rôle qui lui incombe en sa qualité de mécanisme mondial de coordination pour toutes les organisations internationales qui s'occupent de statistiques officielles. Il ne constitue pourtant peut-être pas la plateforme idéale pour permettre aux entités des Nations Unies de coordonner leurs programmes et données statistiques, puisqu'elles peuvent pour ce faire être amenées à aborder des questions propres à l'ONU. C'est pourquoi, en 2007, les directeurs des programmes statistiques du système des Nations Unies ont commencé à se réunir de manière informelle deux fois par an, en marge de la session du Comité. Au cours de ces réunions, des thèmes propres à l'ONU étaient abordés.

B. Examen 2011-2014 : création du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies

4. La Commission de statistique, à sa quarante-deuxième session, tenue du 22 au 25 février 2011, a adopté la décision 42/110, dans laquelle elle a demandé instamment à la Division de statistique d'aider activement les États Membres à résoudre les problèmes posés par la disparité et l'incohérence des données avec les organisations

internationales, en accordant une attention particulière à la cohérence des données diffusées par les organismes des Nations Unies, a souligné à cet égard qu'un organisme du système des Nations Unies faisant autorité devait absolument coordonner les activités statistiques, a demandé aux autorités compétentes de l'ONU d'examiner la situation et a prié la Division de statistique de lui faire rapport sur la question à sa quarante-troisième session [voir [E/2011/24-E/CN.3/2011/37](#), décision 42/110, par. k)].

5. Cette décision a été prise dans le contexte des débats engagés à la Commission de statistique en réponse à la préoccupation exprimée par les États Membres en ce qui concerne la teneur statistique du Rapport sur le développement humain de 2010, établi par le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

6. À la suite du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités de statistique dans les organismes des Nations Unies ([E/CN.3/2012/15](#)), qui présentait l'historique de la création et des rôles de la Commission de statistique et de la Division de statistique et décrivait l'état de la coordination statistique, un groupe des Amis de la présidence a été constitué pour examiner plus avant les questions et proposer des recommandations à la Commission.

7. Après deux ans de travail, le groupe des Amis de la présidence a présenté un rapport d'activité à la Commission en 2013 ([E/CN.3/2013/13](#)) et ses conclusions finales en 2014 ([E/CN.3/2014/13](#)). Il convient de mentionner que le groupe comprenait quatre organisations internationales représentant les quatre grandes catégories d'institutions des Nations Unies, à savoir les organisations relevant du Secrétariat, y compris les commissions régionales (la CNUCED et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), les institutions spécialisées (l'Organisation internationale du Travail) et les fonds et programmes (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) en tant que membres à part entière, statut traditionnellement réservé aux seuls États Membres. Dans les rapports, il était indiqué que la participation des représentants des États Membres et des organismes des Nations Unies était absolument cruciale, car ils contribuaient à une meilleure compréhension des règles et des aspects juridiques ([E/CN.3/2013/13](#), par. 4).

8. Les travaux du groupe des Amis de la présidence ont abouti au rapport final qu'il a présenté à la Commission en 2014 ([E/CN.3/2014/13](#)), dans lequel il a fait le bilan des divers aspects de la coordination, tels que : a) la collecte, la diffusion et la qualité des données ; b) l'élaboration et l'application des normes statistiques ; et c) les arrangements organisationnels. Plus particulièrement, le groupe a précisé ce qui suit :

« Le système statistique de l'Organisation des Nations Unies se compose de services du Secrétariat, de fonds et programmes et d'institutions spécialisées⁹. Les services statistiques des entités des Nations Unies fonctionnent pour l'essentiel de manière indépendante et décentralisée et diffèrent par leurs mandats, par leurs bénéficiaires et par le degré de contrôle qu'exercent les États Membres sur leurs programmes. Dans ces conditions, l'adoption d'une démarche juridique ou institutionnelle consistant à adapter ou à modifier les

⁹ Les services et programmes statistiques du système des Nations Unies qui relèvent du Secrétariat comprennent la Division de statistique, les cinq commissions régionales, la CNUCED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les fonds et programmes comprennent, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. Les institutions spécialisées sont l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé.

mandats aux fins d'établir la coordination serait difficile et prendrait beaucoup de temps. Une collaboration "institutionnalisée" n'étant donc pas envisageable en pratique, il convient de continuer à tabler sur les bonnes volontés pour mettre en œuvre une coopération efficace en matière de programmes statistiques. » (E/CN.3/2014/13, par. 10).

9. Sur la base de ses observations, le groupe a fait des propositions de mesures immédiates ou à moyen terme ainsi que de points à examiner ultérieurement (ibid., par. 20 à 23), et plus particulièrement ce qui suit :

« L'Assemblée des chefs des services de statistique des organismes des Nations Unies, qui est chargée de coordonner les programmes des entités des Nations Unies relatifs aux statistiques, devrait être renforcée et développée. Cette instance devrait tenir la Commission de statistique régulièrement informée de ses travaux et des améliorations obtenues dans le domaine de la coordination du système statistique des Nations Unies. » (Ibid., par. 20).

10. Sur la base des travaux du groupe des Amis de la présidence, la Commission, dans sa décision 45/112 :

« b) A souligné qu'une coordination efficace est essentielle, en particulier dans le domaine du partage de données afin de réduire le fardeau de réponse des pays ;

c) A souscrit à la vision à long terme d'un mécanisme mondial de collecte de données efficace ;

d) A souligné l'importance d'une coordination efficace entre les organismes du système des Nations Unies et les bureaux nationaux de statistique afin de promouvoir l'utilisation des statistiques officielles par les organismes et d'éviter les doubles emplois et les divergences dans les sources statistiques ;

e) A approuvé la proposition de la tenue de réunions régulières des statisticiens en chef des Nations Unies, et mandaté le groupe de suivi des recommandations des Amis de la présidence pour améliorer la coordination et de faire un compte rendu à la Commission. »

11. À la suite de cette décision, les statisticiens en chef du système des Nations Unies se sont réunis officiellement pour la première fois dans le nouveau cadre officiel, le 10 septembre 2014. Le nouveau Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a fait rapport pour la première fois à la Commission à sa quarante-huitième session, en mars 2017.